

**11178/20**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 09 octobre 2020

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 09 octobre 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil prise d'un commun accord avec le président de la Commission portant nomination d'un membre de la Commission européenne

E 15200





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 octobre 2020  
(OR. en)

11178/20

INST 220

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL prise d'un commun accord avec le président de la Commission portant nomination d'un membre de la Commission européenne

---

**DÉCISION (UE) 2020/... DU CONSEIL**  
**prise d'un commun accord avec le président de la Commission**

**du ...**

**portant nomination d'un membre de la Commission européenne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 246, deuxième alinéa,

vu l'avis du Parlement européen<sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> Avis du 7 octobre 2020 (non encore paru au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Le 28 novembre 2019, le Conseil européen a adopté la décision (UE) 2019/1989<sup>1</sup> portant nomination de la Commission européenne pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2024.
- (2) Dans une lettre datée du 27 août 2020, M<sup>me</sup> Ursula VON DER LEYEN, président de la Commission, a informé le Conseil que M. Phil HOGAN avait démissionné de son poste de membre de la Commission.
- (3) Conformément à l'article 246, deuxième alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le membre démissionnaire doit être remplacé pour la durée du mandat restant à courir par un nouveau membre de la même nationalité.
- (4) Il convient dès lors de nommer un nouveau membre de la Commission,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (UE) 2019/1989 du Conseil Européen du 28 novembre 2019 portant nomination de la Commission européenne (JO L 308 du 29.11.2019, p. 100).

*Article premier*

D'un commun accord avec M<sup>me</sup> Ursula VON DER LEYEN, président de la Commission, le Conseil nomme M<sup>me</sup> Mairead MCGUINNESS membre de la Commission pour la durée du mandat restant à courir, jusqu'au 31 octobre 2024.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président*

---